

Lundi 18 septembre 2017

## La Métropole Rouen Normandie : territoire pionnier pour l'électromobilité

Depuis 2010, la Métropole Rouen Normandie mène une politique ambitieuse de soutien au développement de l'électromobilité sur son territoire avec comme partenaires la Région Normandie et l'ADEME. À Cléon, là où Renault fabrique la Zoé, la Métropole offre une station de recharge aux usagers de véhicules électrique.

Le déploiement d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables constitue l'un des principaux moyens d'accélérer l'essor du véhicule électrique. La Métropole en a fait l'une de ses priorités au service des usagers de ces véhicules. La présentation de la borne de recharge double déployée sur la commune de Cléon, sur la place Saint Roch, permet de revenir sur le plan de déploiement ambitieux lancé par la Métropole.

A ce jour la Métropole a équipé 32 sites offrant 68 points de charges aux usagers. D'ici la fin de l'année 2017, 37 sites seront équipés (36 bornes doubles / 6 bornes simples) ce qui portera le nombre de points de charge à 78. Le territoire métropolitain comptera bien la centaine de points de charge prévus lors du lancement du programme de déploiement en 2010 (plan Creavenir). L'ensemble de ces bornes compte 550 usagers à ce jour.



Borne de recharge Avenue Pasteur à Rouen ©D.R Métropole Rouen Normandie

## Un plan de déploiement ambitieux

La Métropole a été l'une des premières collectivités à déployer des bornes de recharge sur son territoire en 2012 et 2013. En 2014, elle a réaffirmé son engagement en faveur de l'électromobilité en planifiant le déploiement d'une vingtaine de points de charge supplémentaires par an (environ 10 bornes doubles) en 2014, 2015, 2016 et 2017. Ce rythme de déploiement soutenu permettra d'atteindre **une centaine de points de charge accessibles au public fin 2017**.

La phase de déploiement 2017 sur le territoire métropolitain permettra à terme d'équiper les 14 sites suivants :

ROUEN ST CLEMENT	1 borne double
ELBEUF - PLACE DE LA LIBERATION	1 borne double
GRAND-QUEVILLY - PARKING PROVINCES/CURIE	1 borne double
ROUEN - ILE LACROIX	1 borne double
BONSECOURS - RUE DE LA BASILIQUE	1 borne double
DUCLAIR	1 borne double
ST PIERRE LES ELBEUF - RUE DU PUIITS MEROT	1 borne double
DEVILLE-LES-ROUEN - ROUTE DE DIEPPE	1 borne double
CANTELEU - PLACE JEAN JAURES	1 borne double
ST PAER - PLACE DE LA MAIRIE	1 borne double
MESNIL SOUS JUMIEGES - RD65 - ROUTE DU MANOIR	1 borne double
LE HOULME - MAIRIE	1 borne double
MONT-SAINT-AIGNAN - PARC LA VATINE	1 borne double
ROUEN - LUCILINE - MAIL ANDREE PUTMAN	2 bornes simples

Concernant le Pôle de proximité Val de Seine, 7 sites ont été équipés depuis 2014 :

ELBEUF - PLACE ARISTIDE BRIAND	1 borne double	2014
ELBEUF - FABRIQUE DES SAVOIRS - PARKING RUE OURSEL	1 borne double	2014
ELBEUF - PLACE DE LA LIBERATION	1 borne double	2017
CAUDEBEC-LES-ELBEUF – RUE EMILE ZOLA PLACE DU MARCHÉ	1 borne double	2016
ST AUBIN LES ELBEUF – PARKING DE LA GARE	1 borne double	2016
CLEON – PARKING DE LA PLACE SAINT ROCH	1 borne double	2017
LA BOUILLE – ALLEE DES SAULES	1 borne double	2017

### Des bornes stratégiquement situées et permettant de recharger rapidement son véhicule

Les utilisateurs de véhicules électriques et hybrides sont très souvent des habitants de la périphérie urbaine. C'est pourquoi la Métropole veille à implanter des bornes de recharge sur l'ensemble de son territoire.

Les bornes de recharge sont déployées sur des sites stratégiques pour les utilisateurs :



- ◆ **Sites multimodaux** : parkings-relais, sites proches des transports en commun, gares
- ◆ **Pôles d'activités et de services**, places situées à proximité des commerces
- ◆ **Équipements et sites majeurs** du territoire

Borne de recharge – Place de l'Amiral-Ronarc'h – Le Trait ©D.R Métropole Rouen Normandie

Dans la mesure du possible, les bornes implantées sont doubles : elles permettent la recharge simultanée de deux véhicules. Lorsqu'il n'est pas possible d'implanter une borne double, deux bornes simples sont déployées.

### L'objectif : une utilisation facile et favorable aux usagers

La Métropole a fait le choix de proposer aux utilisateurs un service particulièrement **incitatif**

**Le stationnement est totalement gratuit** pour les véhicules électriques sur tout emplacement matérialisé du territoire de la Métropole, quels que soient les emplacements de stationnement avec ou sans infrastructure de recharge, gérés directement par la collectivité.

Les emplacements de stationnement dotés de bornes de recharge sont **exclusivement réservés aux véhicules électriques ou hybrides rechargeables en charge**.

**La recharge délivrée par les bornes est gratuite pour les usagers** : la Métropole a fait le choix de prendre en charge le coût de l'énergie afin de permettre à tous les utilisateurs de se recharger.

Afin de permettre à tout usager de se recharger, la Métropole a par ailleurs opté pour une combinaison optimale de prises pour ses bornes, permettant d'offrir un **service «universel»** ouvert à tous types de véhicules électriques. Les bornes proposent des prises de type 2, de type 3 et domestiques.

La Métropole fait également de la sécurité des utilisateurs et de leurs véhicules une priorité. Ainsi l'accès aux prises est protégé par un système de badgeage qui permet :

- d'empêcher l'utilisation des bornes à des fins autres que la recharge d'un véhicule électrique,
- de sécuriser le branchement de la prise sur la borne par verrouillage. Il est impossible de débrancher le câble d'une voiture en charge. Seul l'utilisateur qui a branché la voiture pourra le débrancher, grâce à son badge.

Pour connaître les emplacements des différentes bornes de recharge du territoire rendez-vous sur <http://www.metropole-rouen-normandie.fr/bornes-ve>

### Comment obtenir un badge ?

**Pour obtenir ces badges délivrés gratuitement, rien de plus simple, il suffit de se rendre sur l'un des sites de la Métropole**

Au siège de la Métropole : le 108, Allée François Mitterrand, à Rouen

Tel : 02 35 52 68 10

Au pôle de proximité Val de Seine : 8 place Aristide Briand à Elbeuf

Tel : 02 32 96 98 98

Au pôle de proximité Austreberthe-Cailly : 102 rue Guy de Maupassant à Duclair

Tel : 02 32 93 81 72



Borne et badge ©D.R Métropole Rouen Normandie

Les conducteurs qui souhaitent retirer un badge devront simplement présenter leur carte d'identité ainsi qu'une carte grise portant la mention « véhicule électrique ». Il leur sera également demandé de remplir une fiche contact.

Il n'y a pas de durée maximale de charge. Toutefois, pour permettre à tous les conducteurs de véhicules électriques de pouvoir recharger leur véhicule, **il est demandé aux utilisateurs de ne pas laisser leur véhicule branché pendant de trop longues périodes et notamment après la fin de charge des véhicules.**

La vocation première des bornes déployées par la Métropole est d'offrir des solutions de **charge d'appoint** au plus grand nombre de conducteurs de véhicules électriques, complémentaires avec la charge primaire privée.

## Un système fiable et contrôlé

Afin de garantir une qualité de service et un fonctionnement optimal des bornes, la Métropole assure la « supervision » des bornes, c'est-à-dire la gestion à distance grâce à un outil informatique dédié. Cela lui permet notamment :

- de connaître l'état des bornes en temps réel et de réaliser des opérations à distance
- d'intervenir physiquement dans les meilleurs délais en cas de dysfonctionnement d'une borne.

L'outil de supervision est aussi une interface pour l'utilisateur qui, au travers d'un site Internet et, par la suite, d'une application smartphone pourra identifier facilement les bornes disponibles et utiliser le service de façon aisée.

Enfin, la remontée de données permise par le système de supervision permet à la Métropole d'évaluer l'efficacité de l'action et d'implanter ainsi les futures bornes de la façon la plus optimale possible au regard des usages constatés.

## Le financement

L'ensemble du plan de déploiement des bornes de recharge sur la période 2014-2017 est estimé à environ 870 000 € TTC.

Cette enveloppe globale comprend tous les coûts liés au projet : coûts d'investissement (études, fourniture des bornes, pose, génie civil), coûts de fonctionnement (maintenance, adaptation aux évolutions techniques, supervision), coûts de raccordement au réseau électrique, coût de l'énergie, autres coûts.



La Métropole prend en charge :

- 41,6 % des coûts TTC d'investissement
- 100 % des autres coûts

Ces dépenses représenteront une somme d'environ 570 000 € TTC (2014-2017)



L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) prend en charge 50 % des coûts HT d'investissement, soit 41,7 % des coûts TTC.

Ces dépenses représentent une somme d'environ 216 180 € (2014-2017).



La Région Normandie prend en charge 20 % des coûts HT d'investissement, soit 16,7 % des coûts TTC.

Ces dépenses représenteront une somme d'environ 86 472 €. (2014-2017)



Un partenariat avec Enedis a été conclu afin d'optimiser l'implantation des bornes et ainsi de réduire le coût de leur raccordement au réseau électrique.

### Échanges avec la Région Normandie

Le projet métropolitain de déploiement d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides contribue au maillage du territoire de la Région Normandie. Par conséquent, les différentes collectivités normandes (communes, intercommunalités, conseil régional ...) et les syndicats départementaux d'électricité collaborent afin d'articuler leurs actions en matière de déploiement d'infrastructures de recharge. Cette démarche a pour but d'assurer un déploiement cohérent à l'échelle régionale et permet de répondre de façon plus efficace à un certain nombre de questions essentielles telles que l'interopérabilité des différents réseaux de bornes.

#### Contact presse

Perrine BINET

[perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr](mailto:perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr)

02 32 76 84 24 – 07 64 67 18 05